

PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEVES-TAUTE
SEANCE du 22 MAI 2012

| | |
|--|--------------------------------------|
| <u>Nombre de délégués titulaires</u> : 34 | <u>Date convocation</u> : 15/05/2012 |
| <u>Titulaires présents</u> :21 | <u>Date d'affichage</u> : 29/05/2012 |
| <u>Titulaires représentés par un délégué suppléant</u> : 4 | |
| <u>Votants</u> : 25 | |

L'an deux mille douze, le mardi vingt-deux mai, à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes « Sèves-Taute », légalement convoqué, s'est assemblé au centre civique de Périers en présence de Madame Anne HEBERT – Présidente de la Communauté de Communes.

Étaient présents : Mr **LAIGNEL Jacky**, Mme **HUE Martine**, délégués de Auxais – Mme **LELIEVRE Rose-Marie**, Mr **GIRRES Emmanuel**, délégués de Feugères - Mr **MOULIN Michel**, délégué de Gonfreville – Mrs **LECOQQ Didier**, **FRERET Pierre**, délégués de Gorges - Mme **HEBERT Anne**, Mrs **TAPIN Gérard**, **LAMAZURE René**, **POULLAIN Patrick** en remplacement de Mme **HOUSSIN Marie-Noëlle**, délégués de Marchésieux – Mrs **NICOLLE Daniel**, **PHILIPPE Gabriel** en remplacement de Mr **CORBIN René**, délégués de Nay – Mrs **DAUBE Gabriel**, **FEDINI Marc**, **LEGRANDOIS Bernard**, Mmes **SUCCOJA Michèle**, **DESHEULLES Françoise**, **LEBRUN Monique** en remplacement de Mme **LAMY Marie-Hélène**, délégués de Périers – Mrs **LAMBARD Jean-Claude**, **COUSIN Gérard** en remplacement de Mr **COUILLARD Francis**, délégués de Raids – Mr **HEROUT Robert**, délégué de St Germain sur Sèves – Mme **COHEN Françoise**, déléguée de Saint-Martin d'Aubigny – Mrs **DUVAL Daniel**, **ALMIN Loïck**, délégués de St Sébastien de Raids.

Absents : Mrs **LESIGNE Jacky** – **CORBIN René** – **FAUVEL Roger** – **COUILLARD Francis** (excusé) – **GUILLARD Daniel** (excusé) – **BARRÉ Alain** (excusé) – **LENORMAND Hervé** (excusé) - **DELAUNEY Jean-Pierre** – **HOUSSIN Michel** - Mmes **MARION Chantal-Annick** (excusée) - **LAMY Marie-Hélène** (excusée) – **HOUSSIN Marie-Noëlle** - **LEVAVASSEUR Joëlle** (excusée) –

Assistait à la réunion : Mme **LECLERE Annie** – responsable administrative
Mr **DUVAL Daniel** est désigné secrétaire de séance

Mme la Présidente accueille Jonathan Thierry-Collet du Parc Naturel et Régional des Marais du Cotentin et du Bessin contacté pour la présentation de la mise en place et de l'utilité d'un SAGE.

Qu'est-ce qu'un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ?

⇒ Un outil de planification qui fixe les orientations : pour une gestion équilibrée de la ressource, pour des mesures correctives

⇒ Un lieu de discussion entre : les élus, l'Etat et ou institutions, les usagers

⇒ Un document à valeur juridique : cohérent avec la réglementation, compatible avec les documents d'urbanisme, possibilité de renforcer la loi

Composition du SAGE : Commission Locale de l'Eau (CLE)

Collège d'élus 24, collège d'usagers 12, collège de l'Etat 12

Des commissions groupes de travail sont composés pour divers thématiques ; les propositions des commissions sont étudiés en bureau (composé d'usagers, collectivités, institutions) et ensuite validées par la CLE

Le territoire du SAGE concerne les bassins versants des rivières Douve – Taute – côtier Est- soit une surface de 1600km² sur 214 communes 23 communautés de communes

Les enjeux prioritaires du SAGE :

-Eau potable (eaux souterraines)

-Conchyliculture (Baie des Veys)

- Evolution du trait de côte (littoral)
- Richesse biologique et artificialisation des milieux (zone humide)
- Qualité des eaux (nitrates, produits chimiques, pesticides)
- Harmonie des usages de marais (pêche, chasse, agricole, industrie, biologie)

Les objectifs :

- qualité de l'eau : bon état réglementaire des eaux, conserver une qualité des eaux compatibles avec les usages littoraux, garantir une ressource en eau potable de qualité
- qualité des milieux aquatiques : réserver l'ensemble des prairies humides et des tourbières et leur faune typique, préserver les milieux naturels littoraux dans le respect de leur dynamique d'évolution, bon état et restauration des cours d'eau et des zones humides associées
- satisfaction des usages liés à l'eau : satisfaire l'alimentation en eau potable des particuliers et des professionnels et garantir le maintien des exportations actuelles, maintenir sur les basses vallées et les marais arrières littoraux une agriculture viable et des pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturage, maintenir et ou concilier l'ensemble des usages de la zone humide de marais
- inondation : définir une stratégie vis à vis du trait de côte

Calendrier du SAGE : 10 années pour la validation

De 2006 à 2011 : état des lieux, diagnostic, enjeux et objectifs réalisés

2012-2013 : scénarios et orientations

2014-2015 : validation du schéma

M me la Présidente insiste sur l'importance de l'application des élus dans la mise en place de ce schéma .

Après avoir participé à l'échange avec les élus Mme la Présidente remercie Mr Thiery-Collet de son intervention.

Mme la Présidente s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal du 10/04/2012.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 1 – 22.05.12 : VENTE TERRAIN VIVAGRI

Madame la Présidente :

- informe l'assemblée que par courrier en date du 07/05/2012 Mr Pascal BLANCHARD – PDG de la Société VBX confirme sa volonté d'acquérir 10 000m² au lieu de 8 000 m² au prix de 11€HT le m² sur la zone d'activités la « Mare aux Raines » partie sud
- rappelle que par délibération en date du 01/03/2012 le conseil de communauté avait validé une vente de 8000m² à 11€HT le m².

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **précise** que cette délibération annule et remplace la délibération du 01/03/2012

☞ **accepte** la vente à de 10 000 m² à raison de 11,00€HT le m² sur la zone d'activités « la Mare aux Raines » sur le secteur 1 partie sud à la société VBX représentée par Mr Pascal BLANCHARD agissant en qualité de Président Directeur Général

☞ **précise** que les frais d'acte notarié et de clôtures resteront à la charge de l'acquéreur

☞ **autorise** Mme la Présidente à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à cette vente.

Délibération n° 2 – 22.05.12 : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT FONDS LEADER ETUDE MAISON DES SOLIDARITES

Mme la Présidente informe que le plan de financement pour l'étude de la maison des solidarités au titre des fonds LEADER a déjà été approuvé par le Conseil de Communauté le 22 novembre 2011.

Or, suite au dépôt du dossier de demande de subvention, le service instructeur a réévalué le montant de la subvention qui passe de : 4 468€HT à 5 585,80€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **valide** le nouveau plan de financement pour l'étude se rapportant à la Maison des Solidarités comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------|-----------|------------------------|-----------|
| étude | 10.156,00 | Leader | 5.585,80 |
| | | Communauté de Communes | 4.570,20 |
| TOTAL HT | 10.156,00 | TOTAL HT | 10.156,00 |

☞ **autorise** Mme la Présidente à signer les documents se rapportant à cette subvention.

Délibération n° 3 – 22.05.12 : MODIFICATION DES STATUTS : PRISE EN CHARGE COÛT ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES SUR SITES TOURISTIQUES

Mme la Présidente propose à l'assemblée que la communauté de communes prenne en charge le coût des travaux d'enfouissement de lignes aériennes restant à charge de la collectivité sur les sites touristiques de notre territoire « Sèves-Taute » suivants :

Isba à Feugères ⇒ Chapelle Ste Anne à Gorges ⇒ Ancienne église de Auxais
et pour ce faire il y a lieu de modifier les statuts :

Ajout au A 32 : prise en charge du coût des travaux d'enfouissement de lignes aériennes sur les sites touristiques

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **valide** la modification des statuts comme suit :

ajout au A 32 : prise en charge du coût des travaux d'enfouissement de lignes aériennes sur les sites touristiques suivants :

☞ Isba à Feugères

☞ Chapelle Ste Anne à Gorges

☞ Ancienne église de Auxais

Démarche PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le programme d'action du SIAT, il est prévu la mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Comme le mentionne le Code de l'Urbanisme, le PLUI est aujourd'hui la règle, la carte communale l'exception.

Afin de donner une information complète à l'ensemble des élus du territoire, Mme la Présidente informe des deux réunions animées par la DDTM, le CAUE et le Parc des Marais :

- mardi 5 juin, à 20h00 à Gorges

- jeudi 14 juin à 20h00 à Périers

et précise que l'ensemble des conseillers municipaux des 12 communes sont conviés à ces réunions

Divers :

Mme la Présidente donne lecture des décisions signées par délégation en vertu de la délibération du 30/06/2009 pour la période du : 20/03/2012 au 10/05/2012 :

| DECISION N° | DATE | INTITULE |
|------------------------|-------------|--|
| 15/2012 | 20/03/2012 | signature avec le cabinet WEB INTERACTIVE de l'avenant N° 3 au marché de prestation intellectuelle pour la création du site internet de la Communauté de communes (prolongation de délai du marché). |
| 16/2012 | 02/04/2012 | Prolongation de la durée des travaux de l'atelier de rotation de 3 mois à compter du 27 mars 2012 |
| 17/2012 | 02/04/2012 | signature avec la SARL LAISNEY TP du marché de travaux pour la réhabilitation du quai de transfert – lot unique : voirie, maçonnerie, eaux pluviales, clôtures- pour un montant HT de : 188 285,05€ soit 225 188,92€TTC |
| 18/2012 | 02/04/2012 | signature avec l'entreprise FAUTRAT BTP de l'avenant n°1 d'un montant de : 613,45€ HT se rapportant à des travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage relatifs à la mise en place d'un regard à l'intérieur du bâtiment |
| 19/2012 | 02/04/2012 | Signature avec l'entreprise SARLEC du devis d'un montant de : 3 217,50€ HT pour la dépose et la repose d'un candélabre sur la zone d'activités suite implantation de l'atelier de rotation. |
| 20/2012 | 03/04/2012 | Signature des contrats de travail : Mlle Aurore NICOLLE, Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe, le 04/04/2012 Mlle Lucie TILLARD, Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe du 10/04/2012 au 20/04/2012 |
| 21/2012 | 13/04/2012 | signature avec France TELECOM du devis d'intervention relatif à la modification de l'installation de postes téléphoniques dans les nouveaux locaux pour un montant de 57.69€ HT |
| 22/2012 | 17/04/2012 | signature avec l'ABEC du devis relatif à l'entretien des chemins de randonnée de la Communauté de Communes pour un montant de 9.862,82 € HT. |
| 23/2012 | 25/04/2012 | signature du contrat de travail : Mademoiselle Hélène GUILLOT, Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe du 25/04/2012 et 09/05/2012 |
| 24/2012 | 02/05/2012 | Signature avec Berger Levraut, du bon de commande relatif à l'acquisition du logiciel informatique « Pack e-magnus » |

| | | |
|----------------|------------|--|
| 25/2012 | 02/05/2012 | Signature du contrat de travail : Mademoiselle Aurore NICOLLE, Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe du 02/05/2012 au 11/05/2012 |
| 26/2012 | 10/05/2012 | signature avec ERDF du devis d'un montant de : 276,00€ HT se rapportant au raccordement au réseau électrique de l'atelier de rotation. |

Un point est fait sur les divers travaux en cours :

Atelier de rotation : Loïck ALMIN informe que les travaux avancent malgré un retard de 3 mois . Une partie du retard a été prise dès le début du chantier à cause d'une entreprise qui a retardé à valider les documents d'EXE et ensuite avec la non-conformité de la plateforme ;

Daniel DUVAL insiste sur le fait que le bâtiment devait être livré pour février 2012.

Mme la Présidente confirme que des pénalités de retard seront appliquées aux entreprises concernées.

Quai de transfert : l'entreprise LAISNEY rencontre des soucis d'humidité et de terrain non stable ; tous les travaux de drainage, plate-forme pour benne sont réalisés ; si la météo le permet les travaux devraient être terminés au 15 juin.

Daniel DUVAL fait part de la demande de Roger LENOEL – ramasseur déchets ménagers sur la commune de St Sébastien de Raids – qui dépose à Cavigny ; ce dernier demande un dédommagement kilométrique.

Surpris par la remarque Didier LECOCQ et Anne HEBERT confirment qu'une réunion a été organisée avec tous les ramasseurs concernés par le trajet Périers-Cavigny pour évoquer les frais occasionnés. Aucun des ramasseurs n'a souhaité être indemnisé.

Chemins de randonnées : Gabriel DAUBE remercie le président de la commission chemins de randonnées d'avoir retardé l'entretien des chemins afin que le personnel de l'ABEC puisse temporairement travailler pour le compte de la ville de Périers .

Pôle enfance jeunesse et services: à l'ouverture des plis le prestataire du lot n° 5- étanchéité- propose une option d'un montant de 80 000€HT : le remplacement de l'isolation thermique en toiture terrasses par un isolant en verre cellulaire (à base de verre de pare-brise recyclé) – durée de garantie 30 ans ; après un rapide tour de table l'option n'est pas retenue

Mme la Présidente informe :

⇒ d'une réunion avec les gestionnaires des cantines du RPI Gorges-Le Plessis Lastelle, du RPI Feugères Marchésieux St Martin d'Aubigny, de l'école publique et de l'école Sainte-Famille de Périers organisée par le Parc des Marais pour une réflexion sur l'approvisionnement en produits locaux dans les cantines

⇒ que la Résidence d'artistes a réalisé sur le site de la base de loisirs son œuvre entre terre et béton : une très belle réalisation de cinq colonnes faites de terre et béton implantée à la base de loisirs

La séance est levée à 22 heures 45

Le secrétaire de séance

Daniel DUVAL